

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

DU MARDI 2 JUIN 2020 à 18h30

Présents : FILLET Pierre-Louis, BAUDRIER Marie-Odile, CHATELAN Françoise, BARTHE Touria, THIAULT Claudine, REIN Murielle, DROGUE Christophe, BERTHUIIN Joël, CROS Antoine, MILLON Gabin, MARTINEZ Pierre

Secrétaire de séance : THIAULT Claudine

Autre personne présente: Maylis Léonard

Ordre du jour :

1 Fonctionnement du conseil municipal

- Délégations des fonctions au maire par le conseil municipal
- Création des commissions municipales
- Election des membres de la Commission d'Appel d'Offre
- Désignation des délégués dans les organismes extérieurs
- Nomination des référents Ambroisie, Défense, Sécurité Routière
- Détermination du nombre de membres du CCAS et élection des membres du CCAS
- Indemnités de fonction des élus

2 Points Divers

Pierre-Louis FILLET ouvre la séance et constate que le quorum est atteint, par conséquent la séance de ce conseil municipal peut se tenir.

1 Fonctionnement du Conseil Municipal

1 Délégations des fonctions au Maire par le Conseil Municipal

L'article L 2121-29 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) précise que « le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune ». Néanmoins pour faciliter la gestion de la commune, l'article L2122-22 du CGCT prévoit que le maire peut par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat de certaines compétences.

Après un vote à l'unanimité, les élus décident de déléguer les fonctions suivantes au maire :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget (alinéa 4 de l'article L2122-22 du CGCT);
- Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes (alinéa 6 de l'article L2122-22 du CGCT);

- Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux (alinéa 7 de l'article L2122-22 du CGCT);
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières (alinéa 8 de l'article L2122-22 du CGCT);
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges (alinéa 9 de l'article L2122-22 du CGCT);
- Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire dans la limite des secteurs soumis au droit de préemption urbain définis dans la carte communale (alinéa 15 de l'article L2122-22 du CGCT),
- Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre (alinéa 24 de l'article L2122-22 du CGCT).

} **Création des commissions municipales**

Pour mémoire, le maire est président de droit de chaque commission.

- **Commission Bâtiments communaux et Services techniques**

composée de 7 membres

Joël Berthuin, Gabin Millon, Françoise Chatelan, Claudine Thiault, Marie-Odile Baudrier, Pierre Martinez, Christophe Drogue

- **Commission Affaires scolaires et Petite enfance**

composée de 5 membres

Marie-Odile Baudrier, Touria Barthe, Claudine Thiault, Murielle Rein, Pierre Martinez

- **Commission du CCAS**

composée de 4 membres

Françoise Chatelan, Claudine Thiault, Murielle Rein, Antoine Cros

- **Commission d'Urbanisme**

composée de 5 membres

Pierre Martinez, Françoise Chatelan, Joël Berthuin, Marie-Odile Baudrier, Gabin Millon

- **Commission Embellissement du village**

composée de 6 membres

Françoise Chatelan, Claudine Thiault, Murielle Rein, Joël Berthuin, Gabin Millon, Pierre Martinez

- **Commission d'Aménagement de la Grange Marcon et des terrains**

composée de 9 membres

Françoise Chatelan, Joël Berthuin, Claudine Thiault, Murielle Rein, Marie-Odile Baudrier, Antoine Cros, Gabin Millon, Pierre Martinez, Christophe Drogue

- **Commission Voirie, Eclairage public**

composée de 4 membres

Gabin Millon, Christophe Drogue, Marie-Odile Baudrier, Françoise Chatelan

- **Commission Eau, Assainissement**

composée de 5 membres

Antoine Cros, Joël Berthuin, Marie-Odile Baudrier, Pierre Martinez, Gabin Millon

- **Commission Forêt**

composée de 6 membres

Christophe Drogue, Antoine Cros, Françoise Chatelan, Marie-Odile Baudrier, Gabin Millon, Pierre Martinez

- **Commission Agriculture**

composée de 3 membres

Pierre Martinez, Claudine Thiault, Françoise Chatelan

- **Commission Communication, Information, (site internet, informatique)**

composée de 5 membres

Murielle Rein et Touria Barthe, Claudine Thiault, Françoise Chatelan, Marie-Odile Baudrier

- **Commission Itinérance et Patrimoine**

composée de 5 membres

Claudine Thiault, Marie-Odile Baudrier, Touria Barthe, Murielle Rein, Antoine Cros

- **Commission Animations et Sports**

composée de 5 membres

Touria Barthe, Murielle Rein, Françoise Chatelan, Claudine Thiault, Marie-Odile Baudrier

- **Commission Personnel communal**

composée de 2 membres

Marie-Odile Baudrier, Joël Berthuin

- **Commission Finances**

composée de 3 membres

Marie-Odile Baudrier, Antoine Cros, Pierre Martinez

)} **Election des membres de la Commission d'Appel d'Offre**

Après en avoir délibéré le Conseil municipal élit les membres de la CAO :

Président : Pierre-Louis FILLET

Délégués titulaires : Claudine THIAULT, Marie-Odile BAUDRIER, Joël BERTHUIN

Délégués suppléants : Françoise CHATELAN, Touria BARTHE, Gabin MILLON

)} **Désignation des délégués dans les organismes extérieurs**

Les élus suivants sont désignés pour représenter la commune auprès des différents organismes suivants :

Parc Naturel Régional du Vercors :

Titulaire : Marie-Odile BAUDRIER

Suppléante : Claudine THIAULT

SIVU de Roybon :

Titulaires : Claudine THIAULT, Marie-Odile BAUDRIER, Murielle REIN, Joël BERTHUIN

Suppléants : Christophe DROGUE, Gabin MILLON, Touria BARTHE, Pierre-Louis FILLET

Syndicat départemental de Télévision de la Drôme :

Electeurs au collège électoral du Territoire de télévision du Vercors :

Murielle REIN et Joël BERTHUIN

Syndicat départemental d'Energie de la Drôme :

Electeurs au collège électoral:

Pierre-Louis FILLET et Gabin MILLON

Association des Communes Forestières de la Drôme :

Titulaire : Christophe DROGUE

Suppléant : Antoine CROS

CNAS :

Déléguée élue : Marie-Odile BAUDRIER

} **Nomination des référents**

Référent ambroisie : Marie-Odile BAUDRIER

Référent Défense : Christophe DROGUE

Référent Sécurité Routière : Joël BERTHUIN

} **Détermination du nombre de membres du CCAS et élection des membres du CCAS**

Les élus décident de fixer à huit le nombre de membre du CCAS sachant que la moitié des membres est élu parmi les conseillers municipaux et l'autre moitié est nommée par arrêté du maire.

Le CCAS est présidé par le Maire.

Les membres élus sont Françoise Glénat, Claudine Thiault, Murielle Rein, Antoine Cros

Les membres extérieurs sont Monique Feugier, Laurence Drogue, Sabine Chabert et Christine Blanc.

} **Indemnité de fonction des élus**

Après en avoir délibéré le conseil municipal fixe l'indemnité du maire à 22.7% de l'indice terminal brut de l'échelle indiciaire de la fonction publique soit 10 594.68 euros brut annuel.

Ce taux est inférieur au taux maximal applicable et ceci à la demande du maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe l'indemnité pour chacun des deux adjoints à 3.57 % de l'indice terminal brut de l'échelle indiciaire de la fonction publique soit 1666.20 euros brut annuel.

2 QUESTIONS DIVERSES

- Choix d'un représentant parmi les élus pour l'Association Vercors Loisirs: Claudine Thiault se rapproche de l'association pour avancer sur ce point.

La séance est levée à 21h00

La secrétaire de séance.